

Le 28 août 2025

## ARRETE N° 2025-08-28

### **DELEGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL (Célébration d'un mariage).**

Le maire de la commune d'APREMONT,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Monsieur Philippe PERRIER, conseiller municipal.

#### **Arrête :**

##### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Philippe PERRIER, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 30 août les fonctions d'Officier d'état civil pour célébrer le mariage de sa fille.

Délégation est également donnée à Monsieur Philippe PERRIER à l'effet de signer tous documents administratifs relatifs à ce mariage.

##### Article 2

Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire générale de Mairie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Michel DAGNIAUX  
Maire d'Apremont

